

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
190^e année
7 août 2014
n° 29 / 7610^e
pages 1633 à 1680

CHRONIQUE / Procédure pénale

L'enquête pénale aujourd'hui.
Vers une stabilisation dans l'équilibre ?

> Jean Pradel

1647

ÉDITO

1633 Gros chagrins..., Félix Rome

ACTUALITÉS

- 1637 Droit des sociétés: publication de l'ordonnance de simplification
- 1641 Redécoupage des régions: adoption du projet de loi par l'Assemblée nationale
- 1642 Loi de finances rectificative pour 2014: dispositions intéressant les collectivités publiques
- 1643 Transition énergétique pour la croissance verte: présentation du projet de loi

POINT DE VUE

- 1645 Le principe « *comply or explain* » appliqué aux entreprises sociales et solidaires: se conformer, sans pouvoir se justifier, Hélène Durand

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1653 **Chronique:** La procédure collective du fiduciaire: quelles protections pour le constituant et le bénéficiaire?, Gilles Podeur
- 1659 **Panorama:** Baux commerciaux, Marie-Pierre Dumont-Lefrand
- 1669 **Notes:** Adoption plénière par la conjointe de la mère d'un enfant conçu à l'étranger avec assistance médicale à la procréation: ni fraude à la loi, ni loi fraudée, note sous TGI Nanterre, 8 juill. 2014 [2 jugements], Philippe Reigné
- 1673 Appel par la seule partie civile d'une décision de relaxe, note sous Crim. 24 juin 2014, Stéphane Detraz
- 1677 Les effets de l'amnistie neutralisés par la lutte contre les discriminations, note sous Soc. 4 juin 2014, Jean Mouly

ENTRETIEN

- 1680 Laure Marino - Comment mettre en œuvre le « droit à l'oubli » numérique ?

DAJLOZ

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
■ BARTHELEMY, Pascale DEUMIER
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

REDACTION

LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

CONSTANTIN (5370)
COUSTET (5356)

LES RUBRIQUES

- Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET
- Distribution: Éric CHEVRIER
- Affaires: Xavier DELPECH
- Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH
- Incompétence en difficulté: Alain LIENHARD
- Commerce et commerçants: Yves ROUQUET
- et marché financier: Alain LIENHARD

ÉDITION - RÉALISATION

Équipe de rédaction:

ANDRY (5284)
BÉCHEREAU (5366)
DEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Directeur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Directeur de la couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Directrice de la rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Directeur: Christophe CHEVALLEY

Directrice: Yvette NAY, Directrice

141484792 - ventes@dalloz.fr

clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

02 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

hebdomadaire (44 numéros par an)

l'abonnement: France: 455 € HT (464,56 € TTC)

étranger: 521 € HT

numéro: 21,44 € TTC

034-1835

PAP 1017 T 82206

Imprimerie: 733, rue St Léonard BP3

Mayenne cedex

1^{er} trimestre légal - Août 2014

Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart jeté
« Domen avocat »
et un supplément
« Table semestrielle 2014 »

ÉDITO par Félix Rome

1633 Gros chagrins...



ACTUALITÉS

1636

DROIT DES AFFAIRES

Fonds de commerce et commerçants

Economie sociale et solidaire: aspects
de droit privé de la loi du 31 juillet 2014

Société et marché financier

Ordonnance relative au droit des sociétés:
modification du régime des SARL
et du droit commun

Ordonnance relative au droit des sociétés:
modification du régime des sociétés
par actions

1639

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Transsexualisme (Finlande):
validité de la condition de transformation
du mariage en partenariat,
CEDH 16 juill. 2014

1640

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Prise illégale d'intérêts: condamnation
du président du gouvernement de la Polynésie,
Crim. 23 juill. 2014

1641

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Redécoupage des régions: adoption
du projet de loi par l'Assemblée nationale
Loi de finances rectificative pour 2014:
dispositions intéressant les collectivités publiques
Sécurisation des contrats de prêts structurés:
constitutionnalité et publication de la loi

Environnement

Transition énergétique pour la croissance verte:
présentation du projet de loi

Santé publique

Egalité réelle entre les femmes et les hommes
(IVG): constitutionnalité de la loi

POINT DE VUE

1645

Le principe « *comply or explain* » appliqué aux entreprises sociales et solidaires : se conformer, sans pouvoir se justifier
par Hélène Durand



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1647

L'enquête pénale aujourd'hui.
Vers une stabilisation dans l'équilibre?
par Jean Pradel

1653

La procédure collective du fiduciaire :
quelles protections pour le constituant et le bénéficiaire ?
par Gilles Podeur

PANORAMA

1659

Baux commerciaux
mai 2013 - mai 2014
par Marie-Pierre Dumont-Lefrand

NOTES

1669

Adoption plénière par la conjointe de la mère
d'un enfant conçu à l'étranger avec assistance médicale
à la procréation : ni fraude à la loi, ni loi fraudée,
note sous TGI Nanterre, 8 juill. 2014 [2 jugements]
par Philippe Reigné

1673

Appel par la seule partie civile d'une décision de relaxe,
note sous Crim. 24 juin 2014
par Stéphane Detraz

1677

Les effets de l'amnistie neutralisés par la lutte
contre les discriminations, *note sous Soc. 4 juin 2014*
par Jean Mouly

**Le prochain numéro du Recueil
paraîtra le 11 septembre 2014**

1

2

3

ENTRETIEN

1680

Laure Marino - Comment mettre en œuvre le « droit à l'oubli » numérique ?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).